



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 21 mai 2024, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M^{me} Fanny Fournier, vice-présidente
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration
M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M^{me} Chantal Croteau, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

INVITÉS :

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Josee Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatique et directeur par intérim, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Elle profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Chantal Croteau qui participe à sa première séance du conseil.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

ORDRE DU JOUR

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Déclaration des conflits d'intérêts**



4. **Questions du public**
5. **Ordre du jour de consentement**
 - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 20 février 2024
 - 5.2. Attestation de conformité
 - 5.3. Reddition de compte de la direction générale
 - 5.4. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
 - 5.5. Adoption - Désignation des mandataires pouvant agir auprès de la S.A.A.Q.
6. **Points en lien avec la mission**
 - 6.1. Rapport de la direction générale
 - 6.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 6.3. Suivi - Clientèle prévisionnelle 2024-2025
 - 6.4. Adoption - Calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes
 - 6.5. Adoption - Renouvellement des programmes Sport-Études
 - 6.5.1. Demande de renouvellement de la reconnaissance - Programme Sport-études de l'école secondaire Le Tremplin
 - 6.5.2. Demande de renouvellement de la reconnaissance - Programmes Sport-études de la Polyvalente Le Carrefour
7. **Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
 - 7.1. **Comité des ressources humaines**
 - 7.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.1.2. Adoption - Modification au calendrier scolaire pour du temps d concertation
 - 7.1.3. Adoption - Plan d'effectifs 2024-2025 du personnel professionnel
 - 7.1.4. Adoption - Plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien
 - 7.1.5. Information - Mise en disponibilité et non rengagement du personnel enseignant
 - 7.1.6. Adoption - Structure administrative du personnel d'encadrement
 - 7.2. **Comité de vérification**
 - 7.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.2.2. Adoption - Grille tarifaire du transport scolaire 2024-2025
 - 7.2.3. Adoption - Recommandations du comité de répartition des ressources (CRR)
 - 7.2.4. Adoption - Orientations budgétaires 2024-2025
 - 7.2.5. Adoption - Politique concernant les objectifs, principes et critères de répartition des revenus
 - 7.3. **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 7.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.3.2. Suivi - Évaluation du fonctionnement des séances du conseil 2023-2024
 - 7.3.3. Adoption - Calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025
 - 7.4. **Comité des ressources matérielles et informatiques**
 - 7.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.4.2. Adoption - Contrat de transport scolaire (Kitcisakik)
 - 7.4.3. Adoption - Autorisation d'adhérer à un regroupement d'achats (mobilier de classe)
 - 7.4.4. Aménagement de plateaux sportifs extérieurs, Polyvalente Le Carrefour
 - 7.4.5. État de situation - Besoins d'espaces
8. **Autres points de décision**
 - 8.1. Huis clos
 - 8.2. Retour aux délibérations publiques
9. **Points de discussion et d'information**
10. **Questions diverses**
11. **Levée de la séance**



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, précise aux membres du conseil d'administration que ce nouveau point récurrent à l'ordre du jour des séances permettra aux administrateurs de signifier tout conflit d'intérêt en lien avec l'un des points à l'ordre du jour de la séance.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_118-23-24

Adoption - Procès-verbal de la séance du 20 février 2024

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2024 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Reddition de compte de la direction générale

Le directeur général dépose une reddition de compte des décisions prises en application du Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Déclaration d'engagement

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, atteste que M. Éric Lunam a déposé une déclaration, conformément à l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Déclarations des intérêts (sous pli confidentiel)

Mme Legault atteste que, conformément à l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, Mme Chantal Croteau, Mme Marie-Eve Dufour et M. Antony Rouillard ont produit une déclaration de leurs intérêts personnels, déposée sous pli confidentiel.



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CA_119-23-24

Adoption - Désignation des mandataires pouvant agir auprès de la S.A.A.Q.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit assurer la gestion de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle Val-d'Or (CFP Val-d'Or) reçoit en commandite des autos provenant des concessionnaires automobiles;

CONSIDÉRANT que le Centre national des mines reçoit en commandite des équipements provenant de ses partenaires du secteur minier;

CONSIDÉRANT que certains véhicules peuvent être en circulation et doivent être immatriculés;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit mandater les personnes autorisées à agir en son nom afin d'effectuer les transactions requises pour assurer cette gestion auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE mandater les personnes suivantes afin qu'elles puissent agir, pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, auprès de la SAAQ :

- Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
- Geneviève Larche, coordonnatrice, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
- Julie Lemay, agente de bureau, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
- Sophie L'Heureux, gestionnaire administrative, CFP Val-d'Or
- Jessy Ann Rivest Mainville, technicienne en administration, CFP Val-d'Or
- Réjean Pépin, enseignant, CFP Val-d'Or
- Serge Mailhot, ouvrier / mécanicien, CFP Val-d'Or

Adoptée

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

M. Jean-François Pressé, directeur général, dépose son rapport d'activités et souligne certains éléments :

Les travaux du comité de répartition des ressources :

Le CRR s'est penché sur la répartition des ressources entre les établissements afin d'atteindre la priorité qu'il s'était fixée : que chaque enfant ait accès à un enseignement de qualité partout sur notre territoire.



Mise en place des équipes collaboratives

M. Pressé confirme que la dernière des six journées d'accompagnement de nos équipes de leadership par M. François Massé a eu lieu au début avril.

Il mentionne qu'une délégation formée de représentants des CSS de la région, d'autres CSS de la province et de représentants du CTREQ, ont visité un conseil scolaire francophone ontarien durant la semaine de relâche dans le cadre du projet CAR. Cette visite avait pour but d'observer les stratégies mises en place pour améliorer la réussite des élèves afin de s'en inspirer.

Gala de reconnaissance de la FGA et Graduation du CFP Val-d'Or

M. Pressé a participé au Gala de reconnaissance de la FGA le 25 avril.

Ce Gala permet de souligner le cheminement et les réussites d'une cinquantaine d'élèves qui ont fréquenté la formation générale des adultes. Il tient à féliciter M. Lunam, M. Houle et l'équipe de la FGA pour l'organisation de cet événement important.

Le 11 mai dernier, M. Pressé a également participé à la graduation du CFP Val-d'Or. Cette soirée a permis de célébrer la réussite de près de 320 élèves.

Éclipse solaire du 8 avril

M. Pressé rappelle que nous avons décidé de maintenir nos établissements ouverts le lundi 8 avril car selon nous, l'école demeure le lieu le plus sécuritaire pour eux.

Cette décision a nécessité beaucoup d'organisation et il est très fier de l'apport du personnel qui a permis à nos élèves de vivre une journée enrichissante.

Lancement de la semaine contre le racisme

M. Pressé souligne l'importance de cet événement dans notre communauté. Il tenait aussi à souligner sa fierté qu'une membre de notre personnel, Mme Maude Goulet, ait été nommée présidente d'honneur de cette semaine.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean-François Pressé présente un suivi des résultats en littératie et numératie pour les deux premières étapes et répond aux questions des membres du conseil à cet égard.

Il présente aussi le résultat du sondage aux élèves et du sondage aux parents.



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

Suivi - Clientèle prévisionnelle 2024-2025

Mme Annik Imbeault présente un portrait de l'organisation scolaire pour 2024-2025 et précise le nombre de nouvelles classes qui seront ouvertes, celles qui seront maintenues et celles qui devront être déplacées.

Elle précise que depuis le début de l'année scolaire actuelle, nous avons accueillis 181 nouveaux élèves dont un certain nombre d'élèves issus de l'immigration et qui nécessitent des services de francisation.

À cet égard, elle précise le projet de classe de francisation qui sera offert en 2024-2025. Ce projet prévoit que les élèves du primaire identifiés fréquenteront cette classe pour un séjour de huit semaines (env. 15 élèves à la fois), du lundi au jeudi et leur classe régulière le vendredi. Bien que le séjour soit assez court, il devrait permettre aux élèves d'acquérir une base en français.

CA_120-23-24

Adoption - Calendrier scolaire 2024-2025 de la Formation générale des adultes (FGA)

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des adultes proposé;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier respecte le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale aux adultes tel que proposé.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES

CA_121-23-24

Demande de renouvellement de la reconnaissance - Programme Sport-études de l'école secondaire Le Tremplin

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois reconnaît qu'un programme Sport-études est de nature à favoriser la motivation et l'intérêt des élèves en leur permettant d'atteindre leurs objectifs sportifs tout en priorisant leur réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de l'école secondaire Le Tremplin a été élaboré en respectant la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique en vigueur et les règles de reconnaissance d'un programme Sport-études déterminées par le ministère de l'Éducation;



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la reconnaissance du programme Sport-études 2025-2030 présentée par l'école secondaire Le Tremplin dans les disciplines du golf, du baseball et du patinage artistique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de renouvellement de la reconnaissance du programme de Sport-études de l'école secondaire Le Tremplin pour 2025-2030;

D'AUTORISER la direction de l'école secondaire Le Tremplin à signer les protocoles d'entente Sport-études 2025-2030 avec les fédérations sportives et les organismes sportifs affiliés pour chacune des disciplines concernées.

Adoptée

CA_122-23-24

Demande de renouvellement de la reconnaissance - Programmes Sport-études de la Polyvalente Le Carrefour

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois reconnaît qu'un programme Sport-études est de nature à favoriser la motivation et l'intérêt des élèves en leur permettant d'atteindre leurs objectifs sportifs tout en priorisant leur réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de la Polyvalente Le Carrefour a été élaboré en respectant la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique en vigueur et les règles de reconnaissance d'un programme Sport-études déterminées par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la reconnaissance du programme Sport-études 2025-2030 présentée par la Polyvalente Le Carrefour dans les disciplines du soccer et de la natation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de renouvellement de la reconnaissance du programme de Sport-études de la Polyvalente Le Carrefour pour 2025-2030;

D'AUTORISER la direction de la Polyvalente Le Carrefour à signer les protocoles d'entente Sport-études 2025-2030 avec les fédérations sportives et les organismes sportifs affiliés pour chacune des disciplines concernées.

Adoptée

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

Mme Roxanne Bilodeau fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre du comité du 14 mai 2024. Outre les sujets qui feront l'objet d'une résolution, le comité a été informé de la nomination de M. Martin Vigneux au poste de directeur du CFP Val-d'Or.



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CA_123-23-24

Adoption - Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation

CONSIDÉRANT les demandes de modifications au calendrier scolaire reçues :

Écoles	Nombre de journées de concertation demandées
École institutionnelle Chanoine-Delisle	4 journées
École Saint-Sauveur	4 journées
École alternative Papillon-d'Or	8 demi-journées
École intégrée d'Or-et-de-Champs (édifices NDA et NDR)	4 journées
École secondaire La Concorde	5 journées
École secondaire Le Transit	5 journées
Polyvalente Le Carrefour	5 journées
Formation générale des adultes	10 demi-journées

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques des secteurs jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CA_124-23-24

Adoption - Plan d'effectifs 2024-2025 du personnel professionnel

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (école, centre ou service)</i>	<i>Heures par semaine</i>
Conseiller(ère) en information scolaire	Le Tremplin	21 heures
Conseiller(ère) en information scolaire	La Concorde	14 heures
Psychoéducatrice	La Concorde	35 heures
Attachée d'administration	Ressources financières	35 heures

QUE les postes suivants soient abolis :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (école, centre ou service)</i>	<i>Heures par semaine</i>
Conseiller(ère) en orientation	Le Tremplin et La Concorde	35 heures
Agente de développement	Centre de formation professionnelle	35 heures
Psychoéducatrice	Chanoine Delisle	21 heures

Adoptée

CA_125-23-24

Adoption - Plan d'effectifs 2024-2025 du personnel de soutien

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

Secteur général

Corps d'emploi	Lieu de travail (école, centre ou service)	Heures par semaine
Secrétaire d'école	École d'Or et de Champs, édifice NDA	32 heures
Secrétaire (à l'accueil)	Le Carrefour	35 heures
TOS/secrétaire d'école	Le Transit	35 heures
TOS/secrétaire d'école	La Concorde	35 heures
Secrétaire d'école (2 ^e secrétaire volante)	Tous les établissements/centralisé au RH	35 heures
Secrétaire	La Concorde	35 heures
Secrétaire	FGA	32 heures
Ouvrier certifié	Ressources matérielles	38h45 minutes
Cuisinière	La Concorde	35 heures
Technicien(ne) en administration	Ressources humaines	35 heures

QUE les postes suivants soient abolis :

Secteur général

Corps d'emploi	Lieu de travail (école, centre ou service)	Heures par semaine
Surveillant d'élèves	Le Tremplin	35 heures
Surveillant d'élèves	Le Carrefour	35 heures
Agente de bureau cl. principale	Centre de formation professionnelle	35 heures
Corps d'emploi	Lieu de travail (école, centre ou service)	Heures par semaine
Secrétaire	Centre l'Horizon	35 heures
Secrétaire d'école	École Or et de Champs, édifice NDA	27 heures
Agente de bureau cl. II	Le Carrefour	35 heures
Agente de bureau cl. II (à l'accueil)	Le Carrefour	35 heures
Technicien(ne) en organisation scolaire	Le Transit et La Concorde	35 heures

Secteur adaptation scolaire (à venir en juin 2024)

Adoptée



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

Information - Mise en disponibilité et non renforcement du personnel enseignant

Mme Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines, confirme qu'au terme de la séance de d'affectation tenue le 15 mai 2024, l'ensemble du personnel enseignant a été réaffecté à l'un des postes disponibles, et ceci en respect des dispositions de la convention collective.

La présidente demande une suspension de la séance pour une courte pause. Il est 21 h 10.

Le quorum étant constaté, la séance reprend à 21 h 22.

CA_126-23-24

Adoption - Structure administrative du personnel d'encadrement

CONSIDÉRANT les articles 133 et 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* stipulant que la commission scolaire établit et adopte par résolution sa structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement présentée par le directeur général pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves.

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la structure administrative 2024-2025 du personnel d'encadrement telle qu'elle a été présentée par le directeur général.

Adoptée

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Mme Sandra Godmer fait état des éléments abordés lors de la rencontre du 16 mai. En plus de la présentation des points de décision subséquents, le comité a reçu un suivi au sujet de la situation du CFP Val-d'Or et de l'audit du VGQ sur la réussite des élèves autochtones.

CA_127-23-24

Adoption - Grille tarifaire du transport scolaire 2024-2025

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un centre de services scolaire peut permettre à d'autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser le service en fonction du nombre de places disponibles et fixer le tarif qu'elle requiert pour ce transport;



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif de transport et du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire du transport scolaire 2024-2025 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée

CA_128-23-24

Adoption - Recommandations du comité de répartition des ressources (CRR)

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la Loi sur l'instruction publique depuis le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT les recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de répartition des ressources relativement à l'affectation des surplus des établissements du Centre de services scolaire.

Adoptée

CA_129-23-24

Adoption - Orientations budgétaires 2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation des orientations budgétaires 2024-2025 préparée par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition de ressources au sujet des orientations présentées;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les orientations budgétaires 2024-2025 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CA_130-23-24

Adoption - Politique concernant les objectifs, principes et critères de répartition des revenus

CONSIDÉRANT le projet de *Politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus entre les établissements et services*;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du comité de répartition des ressources faite en application du quatrième alinéa de l'article 193.3 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique déterminant les objectifs et les principes de répartition des revenus entre les établissements et services 2024-2025*.

Adoptée

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Geneviève Larche informe le conseil des sujets abordés lors de la séance du comité de gouvernance du 8 mai. En plus de l'analyse des résultats du sondage sur le fonctionnement des séances et du projet de calendrier des séances 24-25, le comité a notamment abordé le traitement des recommandations du protecteur régional ou national de l'élève et le suivi des formations obligatoire.

Suivi - Évaluation du fonctionnement des séances du conseil 2023-2024

Mme Larche précise que le comité a reçu 11 réponses au questionnaire.

À la suite de l'analyse, elle précise que les rencontres hybrides seront maintenues en tentant de favoriser la participation en présence. Le comité a aussi pris note des commentaires au sujet de la gestion de la pause et de l'accueil des nouveaux membres.

Le comité a aussi pris note des sujets pour lesquels les membres sont intéressés à recevoir de la formation et effectue des vérifications à cet égard.

Mme Larche remercie les membres de prendre le temps de répondre à ce questionnaire annuel.



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CA_131-23-24

Adoption - Calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le calendrier de ses séances ordinaires pour 2024-2025;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les séances régulières du conseil d'administration se tiennent selon le calendrier suivant :

le jeudi 29 août 2024, 19 h
le mardi 22 octobre 2024, 19 h
le mardi 17 décembre 2024, 19 h
le mardi 18 mars 2025, 19 h
le mardi 20 mai 2025, 19 h
le mardi 17 juin 2025, 19 h

QUE les séances se tiennent au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or.

QU'advenant l'annulation d'une séance ou le changement du lieu ou de l'heure prévus au calendrier, un avis sera donné à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

M. Francis Murphy précise les points abordés lors de la rencontre du 8 mai dernier. En plus des points qui seront présentés pour décision, le comité a discuté des besoins d'espaces du CSS pour l'avenir et du résultat des soumissions pour la réalisation des projets d'immobilisation approuvés par le conseil.

CA_132-23-24

Adoption - Contrat de transport scolaire (Kitcisakik)

CONSIDÉRANT que le contrat de transport scolaire pour les élèves de Kitcisakik est échu depuis le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires du Centre de services scolaire concernant le transport scolaire, soit que le transport soit autofinancé par les allocations budgétaires et les revenus divers de transport;



No de résolution
ou annotation

29^E SÉANCE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les transporteurs;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif de transport.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le contrat avec le transporteur actuel, soit renouvelé pour une durée de (5) ans, débutant le 1er juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2028;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat suivant :

2023-2028 (matin et soir)

Les Autobus Maheux ltée	145 555,49 \$ /annuellement	(avant taxes)
-------------------------	-----------------------------	---------------

Adoptée

CA_133-23-24

Adoption - Autorisation d'adhérer à un regroupement d'achats (mobilier de classe)

CONSIDÉRANT la proposition du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de mobilier de classe standard et évolutif (mandat 2023-7547-50-01) pour une durée de 2 ans;

CONSIDÉRANT que nous devons prévoir l'acquisition de mobilier de classe lors de l'ouverture de nouvelles classes et afin de renouveler le mobilier de classe désuet ou en fin de vie;

CONSIDÉRANT que la participation à ce regroupement d'achats permet au Centre de services scolaire de faire des économies substantielles;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'achat regroupé, le CAG agira uniquement à titre de mandataire des centres de services scolaires participants;

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires participants, comme organismes publics, sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et tous règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit qu'à moins d'une obligation légale ou réglementaire, l'adhésion à un regroupement d'achats doit être autorisée par le conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère au regroupement d'achats du CAG pour l'acquisition de mobilier de classe standard et évolutif (mandat 2023-7547-50-01);

QUE le Centre de services scolaire autorise le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport à signer tout document relatif à notre adhésion à ce regroupement d'achats.

Adoptée



Aménagement de plateaux sportifs extérieurs, Polyvalente Le Carrefour

M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, informe les membres du conseil que les résultats de l'appel d'offre pour ce projet est beaucoup plus élevé qu'anticipé.

Une analyse du projet et de son financement sera effectuée et un suivi sera présenté au conseil.

État de situation - Besoins d'espaces

M. Jean-François Pressé, directeur général, indique que les écoles primaires des secteurs de Val-d'Or, Malartic et Rivière-Héva sont pleines.

Il mentionne que le Centre de services scolaire explore la possibilité d'utiliser des locaux additionnels dans ces secteurs pour y aménager des classes ou y relocaliser des services actuellement logé dans nos écoles. Le CSS est aussi en attente de la réponse du ministère au sujet du projet d'agrandissement de l'école Sainte-Lucie.

M. Pressé indique que le CSS travaille avec la municipalité de Rivière-Héva pour identifier des solutions pour ce secteur et qu'il a entrepris des discussions avec la Ville de Val-d'Or pour un éventuel projet de construction d'une école.

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Huis clos

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. *// est 22 h 05.*

Retour aux délibérations publiques

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques. *// est 22 h 25.*

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

Aucun sujet n'est prévu à cet item.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit à cet item.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 26.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale